

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-005-17972/25/BM

■ Adhésion à l'association Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée

130132

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

L'association « Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée » implantée à Marseille, est l'un des centres d'activités régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), mis à disposition par la France depuis 1977. Le programme de travail est validé tous les deux ans par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

L'association produit des études ainsi que des scénarios pour l'avenir afin de sensibiliser les acteurs et les décideurs méditerranéens sur les questions d'environnement et de développement durable de la région.

Il s'agit d'une association de droit français (loi 1901) dont les activités sont menées par une équipe d'une dizaine de personnes, appuyées par des experts méditerranéens et validées par les points focaux des pays.

Le financement de l'association est assuré par les pays méditerranéens et l'Union Européenne, ainsi que par une dotation du Ministère français de l'environnement et des contributions aux travaux et projets communs, fournies par diverses institutions et partenaires.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de consacrer l'année 2025 à la valorisation de la ressource en eau en Provence, en initiant notamment le festival MP2025 CAPITAL BLEU.

Dans le contexte actuel marqué par la tension liée au réchauffement climatique, ce sujet revêt une importance capitale pour tous les publics. Il représente non seulement une préoccupation sociétale forte mais également une urgence globale qui nécessite des solutions responsables et durables.

La gestion et la protection de cette ressource seront les axes principaux abordés.

MP2025 CAPITAL BLEU constituera la première édition d'une initiative visant à établir un programme événementiel régulier destiné aux habitants, aux visiteurs ainsi qu'aux observateurs, afin de faire de cet événement un rendez-vous caractéristique de notre territoire.

L'association a d'ores et déjà présenté en mars 2025 l'étude prospective intitulée « Méditerranée 2050 » -MED 2050 qui a pu être présentée à l'occasion d'un séminaire « Conversations du futur » organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les travaux réalisés par l'association intéressent également directement les compétences de la Métropole : gestion de l'eau et des déchets, transition environnementale, foncier, mobilité...

Les objectifs de l'association concordent ainsi avec ceux de l'Agenda du développement économique métropolitain adopté en juin 2022 et avec la volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de renforcer sa stratégie et ses liens avec des organisations internationales en particulier lorsqu'elles sont implantées sur le territoire et représentatives du positionnement euroméditerranéen.

Enfin, l'action de l'association s'inscrit pleinement dans la démarche collective de marketing territorial Provence Africa Connect initiée par la Métropole et ayant pour objectif de renforcer la lisibilité et la visibilité du positionnement de hub Europe Afrique, à travers toute forme d'innovation dont la thématique de l'eau.

Pour l'année 2025, la cotisation est gratuite.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le positionnement de Hub Europe-Méditerranée-Afrique est un axe majeur de l'Agenda du développement économique ;
- Que le Plan Bleu, association reconnue d'utilité publique, contribue au rayonnement euroméditerranéen du territoire et agit sur les enjeux partagés de protection de l'environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article unique :

Est approuvée l'adhésion à titre gracieux de la Métropole à l'association « Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE